



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 1823

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes quotidiennes aux droits de l'homme en Turquie dénoncées par le comité européen pour la prévention de la torture, le comité contre la torture de l'ONU et Amnesty International. Eu égard à la volonté de la Turquie d'intégrer l'Union européenne, il est indispensable que la France parvienne à convaincre ses partenaires européens à adopter une attitude ferme et résolue notamment dans le cadre des travaux de la commission des droits de l'homme de l'ONU. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1823

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2502